

**Office notarial de Maîtres Loïc SELLIER, Jérôme FARGE, Myriam BARTHES et  
Séverin VIGIER**

**2 impasse Henri Matisse – 31270 CUGNAUX**

**Tel : 05 62 20 88 40**

**Email : [etude31087.cugnaux@notaires.fr](mailto:etude31087.cugnaux@notaires.fr)**



**VOUS SOUHAITEZ REGLER UNE SUCCESSION**

**Documents d'état civil concernant le défunt**

- ✚ Deux extraits originaux de l'acte de décès (ils vous ont été délivrés par la Mairie)
- ✚ Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour
- ✚ Le livret de famille actuel
- ✚ Si le défunt a été précédemment marié ou a eu des enfants avec une autre personne que celle figurant sur le livret de famille actuel : copie du jugement de divorce et/ou les autres livrets de famille
- ✚ Le cas échéant, le contrat de mariage et les modificatifs apportés au régime matrimonial
- ✚ L'éventuelle convention de PACS
- ✚ L'éventuel testament
- ✚ Le cas échéant, la donation entre époux ou appelée aussi « donation au dernier vivant »

**Documents concernant l'époux survivant, les héritiers.**

- ✚ Le livret de famille de chacun des enfants
- ✚ Copie du contrat de mariage, convention de PACS ou jugement de divorce
- ✚ Copie recto-verso de la carte d'identité, passeport ou carte de séjour
- ✚ Coordonnées de l'époux survivant et des héritiers (nom, prénom(s), adresse postale et adresse email, numéro de téléphone, profession)

**Documents concernant l'actif successoral en France et à l'étranger**

**Banque / Assurance / organisme retraite et autres meubles**

- ✚ La liste des banques, comptes, livrets, comptes titres du défunt (et du conjoint survivant si les époux sont mariés sous le régime de la communauté)
- ✚ Les références des éventuels contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt
- ✚ L'identité des caisses versant les pensions et retraites (derniers bordereaux de versement)

- ✚ La carte grise des véhicules et l'estimation de ces véhicules
- ✚ La copie des statuts des sociétés dans lesquelles le défunt ou le conjoint possédait des parts sociales et les coordonnées du comptable le cas échéant

### **Bien immobiliers**

- ✚ La copie des actes d'achats des biens immobiliers appartenant au défunt (titre de propriété)
- ✚ Evaluation des biens immobiliers
- ✚ Coordonnées du syndic si copropriété le cas échéant
- ✚ La copie des contrats de location, le montant des loyers le cas échéant

### **Documents concernant le passif successoral**

- ✚ Les avis d'imposition (sur le revenu, IFI, taxe foncière, taxe d'habitation)
- ✚ La facture des frais d'obsèques
- ✚ Les factures exigibles et non acquittées au jour du décès
- ✚ Les éventuels actes d'emprunt et de cautionnement

### **Documents concernant les biens propres des deux époux**

Si les époux sont *mariés sous le régime de la communauté*, on appelle « biens propres », **les biens acquis avant le mariage ou reçus par donation ou succession pendant le mariage.**

Pour justifier des droits de chacun des époux, il faut remettre :

- ✚ La copie des actes concernant les successions recueillies par les deux époux
- ✚ La copie des actes de donations recueillies pendant le mariage
- ✚ La copie des actes de ventes des biens propres d'un époux au cours du mariage

### **Donations consenties par le défunt**

- ✚ La copie des actes de donation effectués par le défunt
- ✚ La copie des déclarations fiscales des dons manuels (donation de somme d'argent).

**Toutes ces informations et éléments ne sont pas indispensables lors du premier rendez-vous et pourront être fournis ultérieurement.**

**En vous remerciant.**

